

## Vos droits

### Your Rights

Vous avez le droit d'être à l'abri de l'abandon, de l'abus, de l'exploitation financière et de la négligence. Si vous avez une bonne raison de penser que vous avez souffert d'un abandon, d'abus, d'exploitation financière ou de négligence, vous avez le droit de :

1. Envoyer un rapport au Département des services de santé et des services sociaux (DSHS) et aux forces de l'ordre et partager toute information que vous estimez pertinente pour l'enquête, et identifier toute personne qui pourrait avoir des informations utiles.
2. Ne pas subir de représailles pour avoir envoyé un rapport ou engendré un rapport d'abandon, d'abus, d'exploitation financière ou de négligence.
3. Être traité avec dignité et respect.
4. Bénéficier d'une aide raisonnable pour personne handicapée lors du signalement et durant l'enquête et les procédures administratives.
5. Demander un ordre interdisant à toute personne vous ayant abandonné, abusé, exploité financièrement ou négligé de rester dans votre foyer, d'entrer en contact avec vous ou d'avoir accès à votre argent ou votre propriété.
6. Recevoir des informations de la part du DSHS et des recommandations d'autres agences en mesure de vous défendre, d'enquêter ou de prendre des mesures.
7. Être informé quant au statut des enquêtes, procédures, décisions judiciaires et résultats par l'agence en charge de toute affaire dont vous êtes la victime.
8. Demander des recommandations d'avocats ou de défense pour vous assister dans la planification de la sécurité, l'enquête et les audiences.
9. Introduire une plainte officielle ou non officielle auprès du DSHS concernant les enquêtes ou procédures, et recevoir une réponse rapide.

**Pour signaler tout abus, abandon, négligence, auto-négligence ou exploitation financière, ou pour demander des informations, veuillez appeler :**

**1-866-EndHarm (1-866-363-4276)**

**Voix/TTY 1-800-737-7931**

Vous serez transféré vers le bureau APS local pour votre signalement ou pour demander des informations.

Coordonnées du contact local :